

Formation du 18 mars 2021

Le maire face à la gestion d'une crise inondation

De 9h30 à 17h



En France, 19 000 communes sont exposées à des degrés divers au risque d'inondation.

Face à ce risque, les maires, au titre de leurs pouvoirs de police, sont en première ligne. Ceux-ci représentent également l'autorité de proximité et à ce titre, le premier interlocuteur vers lequel les habitants et les personnes sinistrées vont se tourner en cas de crise.

Afin de pouvoir assumer au mieux ses responsabilités vis-à-vis de ses administrés en cas d'inondation, le maire, au côté de son équipe municipale et ses services doit donc se préparer en amont de la crise.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux élus locaux et au personnel municipal des clés pour leur permettre de se préparer à faire face à une inondation affectant leur territoire, en anticipant au mieux les phénomènes, en planifiant la réponse de la commune et en préparant les habitants pour que ceux-ci adoptent des comportements adaptés au cours de l'évènement.

Elle s'appuiera, pour ce faire, sur l'expérience de l'équipe du CEPRI en la matière et sur un certain nombre d'études de cas.

INTERVENANTS



CEPRI :

Rodolphe PANNIER - Chargé de mission

Guillaume TOURNADRE - Chargé de mission

Intervenants extérieurs :

Rachel REVILLON - Chargée de mission
vulnérabilité et gestion de crise
(Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys)

Lilian PUGNET - Ingénieur Etudes et
Projets (Mission Risques Naturels)

OBJECTIFS



Comprendre l'importance potentielle et la diversité des conséquences dommageables qu'une inondation est susceptible de générer sur un territoire.

Connaître les différents outils susceptibles d'être mobilisés pour anticiper la survenue d'une inondation et ses conséquences sur le territoire.

Appréhender les différents dispositifs de préparation à la gestion de crise pouvant être planifiés et organisés au niveau local pour réduire les conséquences des inondations lorsque celles-ci surviennent.

Comprendre le rôle du Maire dans le retour à la normale du territoire et la procédure de demande de reconnaissance « Cat Nat ».

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas

DURÉE



Une journée



9h30 : Tour d'écrans

9h45 : Début de la formation

- Introduction : La place du maire dans l'organisation de la sécurité civile

10h-10h20 : Les conséquences dommageables des inondations pour les territoires

- Retour sur les inondations de mai-juin 2016 dans le Loiret

10h20-10h45 : Les outils d'anticipation des crues et des inondations

- Cartographie et diagnostic de vulnérabilité du territoire
- Vigilance météorologique, Vigilance crues, APIC / Vigicrues Flash, Systèmes d'Avertissement Local aux crues (SDAL)

10h45-11h45 : Les dispositifs permettant d'organiser la réponse de la commune

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)
- La Réserve Communale de Sécurité Civile
- Les exercices

11h45-12h30 : Les dispositifs permettant d'organiser la réponse de la commune (2)

- La démarche d'accompagnement des communes à la préparation à la gestion de crise de l'EPTB Lys

12h30-14h : Pause

14h00-15h : Les dispositifs permettant d'organiser la réponse de la commune (3)

- Analyse du contenu d'un PCS

15h-15h30 : Sensibiliser la population au risque d'inondation

- Aspects réglementaires de l'information préventive
- Exemples de bonnes pratiques en matière de sensibilisation au risque d'inondation

15h30-16h15: Les clefs pour un retour à la normale plus rapide

16h15-16h45 : La procédure de demande de reconnaissance « Cat Nat »

- Intervention d'un représentant de la Mission Risques Naturels (MRN)

16h45-17h : Conclusion

17h : Fin de la formation

